



ÉCOLE SUPÉRIEURE DE DESIGN DE MARSEILLE N°101 CREANL	14, rue de l'Étoile 13001 Téléphone : 04 91 62 21 11 Télécopie : 04 91 62 21 12 Site : www.esd-m.com
--	--

**Conseil d'administration
Séance du 20 juin 2017**

Modalités de recrutement du (de la) Directeur(trice) général(e)

Adoption de la liste des candidats

Délibération n°DELIB 13 RH 17 06 20 LIST DG

L'an deux mille dix-sept, le 20 juin,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au siège de l'établissement, sur convocation de Madame la Présidente en date du 6 juin 2017,

VU

- le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 à L.1431-9 et R.1431-1 à R.1431-21 ;
la loi n°83 634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- le Code de l'Éducation nationale, notamment ses articles L.216-3 et L.75-10 ;
- la loi n°2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux EPCC ;
- la loi n°2006-723 du 27 juin 2006 modifiant la précédente ;
le décret n°2002 2172 du 11 septembre 2002 modifiant la partie réglementaire du CGCT ;
- les circulaires n°2003-005 du 18 avril 2003 et n°2008 006 du 9 août 2008 du Ministère de la Culture et de la Communication ;
la délibération n°02_11_09_23 du 23 septembre 2011 ;
- la délibération n°03_11_10_18 du 18 octobre 2011 ;
- la délibération n°01_14_07_11 du 11 juillet 2014 ;
les statuts de l'établissement et notamment l'article 11 ;
la Charte des bonnes pratiques des directeurs (trices) d'écoles supérieures d'art et de design de l'Association Nationale des Écoles d'Art (ANÉA) ;
- la délibération n°11_RH_17_03_27 du 27 mars 2017 ;

La Présidente,

EXPOSE

Conformément aux termes de la délibération n°11 RH 17 03 27 PROC DG du 27 mars 2017 adoptant la procédure de recrutement, les personnes publiques représentées au Conseil d'administration ont procédé à un appel à candidatures diffusé sur plusieurs sites et publications professionnelles.

Celui-ci a donné lieu à la remise de 15 dossiers de candidatures jusqu'à la date limite du 12 mai 2017.

Les candidats ayant remis les dossiers sont les suivants (par ordre de remise):

- M. Jacky Dupuy ;
- Mme Yuéli Chirinian ;
- M. Ronan Prigent ;
- M. Damien Valéro ;
- M. Didier Gourvenec ;
- Mme Sandrine Mahieu ;
- M. Pierre Oudart ;
- M. Olivier Barbel ;
- Mme Marie-Laure Lanfranchi ;
- Mme Julie Flohr ;
- Mme Christelle Kirchstetter ;
- Mme Muriel Lepage ;
- M. Philippe-Alain Michaud ;
- M. Olivier Aubert ;
- M. Jean-Charles Aghoton-Jumeau ;
- M. Jean-François Caracci ;
- Mme Martina Cristofani.

A ce stade de la procédure, seuls les CV des candidats sont présentés à la connaissance des personnes publiques du Conseil d'administration, les projets des candidats retenus seront examinés ultérieurement par la commission consultative créée lors du Conseil d'administration du 27 mars 2017.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des CV des candidats, il est proposé à chacune des entités représentant les personnes publiques au Conseil d'administration de proposer sa liste des candidatures à conserver pour examen :

N°	CANDIDATS	VOTIF	FTAT	UNIVERSITE
1	Jacky Dupuy			
2	Yuéli Chirinian			
3	Ronan Prigent			
4	Damien Valéro			
5	Didier Gourvenec			
6	Sandrine Mahieu			
7	Pierre Oudart	P	P	C
8	Olivier Barbel			
9	Marie-Laure Lanfranchi			
10	Julie Flohr			
11	Christelle Kirchstetter	P	P	P
12	Muriel Lepage	P	P	P
13	Philippe-Alain Michaud			
14	Olivier Aubert			
15	Jean-Charles Aghoton-Jumeau	P	P	P
16	Jean-François Caracci			
17	Martina Cristofani			
	VOTANTS PAR ENTITE	P 2 / C 0 / A 0 Votes : 2 / 0 / 0	P 2 / C 0 / A 0 Votes : 2 / 0 / 0	P 2 / C 0 / A 0 Votes : 2 / 0 / 0

P : votes pour - C : votes contre - A : abstentions - Votes : votants + pouvoirs

Les personnes publiques, après en avoir délibéré,

DÉCIDENT

Article 1 : d'adopter, à l'unanimité des entités publiques, la liste des candidatures ainsi établie.

N°	CANDIDATS	CANDIDATURES RETENUES
1	Jacky Dupuy	
2	Yaël Chirinian	
3	Ronan Prigent	
4	Damien Valéro	
5	Didier Gourvennec	
6	Sandrine Mahieu	
7	Pierre Oudart	X
8	Olivier Barbet	
9	Marie-Laure Lanfranchi	
10	Julie Flöhr	
11	Christelle Kirchstetter	X
12	Muriel Lepage	X
13	Philippe-Alain Michaud	
14	Olivier Aubert	
15	Jean-Charles Agboton-Jumeau	X
16	Jean-François Caracci	
17	Martina Cristofani	

Article 2 : d'autoriser la Présidente à réunir la commission consultative pour examiner la liste adoptée.

Nombre de membres en exercice	10
Nombre de membres présents	7
Nombre de suffrages exprimés	8
Votes pour	8
Votes contre	0
Abstentions	0

La présente délibération mise aux voix est : adoptée/rejetée.

Fait à Marseille, le 20 juin 2017,

La Présidente

Anne-Marie d'Estienne d'Orves

Publiée le : 23/6/17

Transmise au représentant de l'Etat le 21/6/17

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.